

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le trente et un mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge TERRANCLE, Maire de Boulloc.

Présents : S. TERRANCLE - R. PEROTIN – A. BRAUD – B. CEZERAC - G. ESTAMPE - S. LANES – J.P. ROUANET - A. CAZAJOU – M. RUBIO-VICENTE - F. MAZET - J.J. FERRA - F. BENARROUS - C. LEMAZURIER - F. COTTE - S. BOYE - A. M. FERNEKESS - R. BERINGUIER

Absents excusés : P. BAQUE - M.H. CHEVALIER - J. LOO - M. CAMPAGNE- K. IMPICCICHE – L. GRATACOS - Ch. CARLES-TEIG - G. NAVLET – I. BARROSO - P. GARLAND

Procuration de M.H. CHEVALIER à F. BENARROUS

Procuration de M. CAMPAGNE à S. LANES

Procuration de Ch. CARLES-TEIG à A. BRAUD

Procuration de P. BAQUE à M. VICENTE-RUBIO

Procuration de P. GARLAND à R. BERINGUIER

Procuration de J. LOO à J.P. ROUANET

Procuration de L. GRATACOS à B. CEZERAC

Procuration de K. IMPICCICHE à C. LEMAZURIER

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ROUANET a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

AFFAIRES GENERALES :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 26 Mars 2023,
- Désignation du secrétaire de séance.

COMMISSION DU PERSONNEL :

- Plan de formation 2023 [Délibération],
- Création d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe au Service Administratif à compter du 1^{er} juin 2023 [Délibération].

COMMISSION FINANCES :

- Vote des Comptes Administratifs : Commune, Caisse des Ecoles et Lotissement – [Délibérations],
- Approbation du Compte de Gestion du Trésorier – [Délibération]
- Affectation des Résultats : Commune, Caisse des Ecoles et Lotissement – [Délibérations],
- Vote des taux d'imposition [Délibération],
- Vote des Budgets Primitifs : Commune, Caisse des Ecoles, Lotissement – [Délibération].

La séance est ouverte à 20 h 30.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2023

Rapporteur : Serge TERRANCLE

Monsieur TERRANCLE demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Mars 2023 est approuvé.

PLAN DE FORMATION 2023

Rapporteur : Serge TERRANCLE

Monsieur TERRANCLE rappelle que l'élaboration d'un plan de formation constitue une obligation qui trouve sa source dans la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale et celle du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents territoriaux.

Le plan de formation recense les besoins identifiés par les élus et les responsables de service et les agents.

Le plan de formation 2023 sera présenté au prochain Comité Social qui se réunit le Mardi 18 avril 2023.

Après l'avoir présenté, Monsieur TERRANCLE propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de formation 2023.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE AU SERVICE ADMINISTRATIF A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2023

Rapporteur : Serge TERRANCLE

Monsieur TERRANCLE expose qu'en application des dispositions de la loi, il y a lieu de créer un emploi administratif permanent à temps complet au service administratif de la Mairie.

Monsieur TERRANCLE précise que cet emploi à temps complet pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, aux grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire précise que cette création permettrait la nomination d'un agent du service urbanisme, actuellement en poste, inscrit sur la liste d'aptitude de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Monsieur TERRANCLE propose de créer un emploi administratif permanent à temps complet de 35 heures hebdomadaires avec une date d'effet au 1^{er} Juin 2023.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Audrey BRAUD

- **Commune** :

- Section d'investissement

- Dépenses

- Opérations 2022 739.089,12 €

- Recettes

- Résultat reporté 1.209.402,61 €

- Opérations 2022 891.256,66 €

Résultat de clôture : Excédent d'investissement : 1.361.570,15 €

- Reste à réaliser

- Dépenses 551.372,75 €

- Recettes

- 273.308,94 €

Solde final excédentaire : 1.083.506,34 €

- Section de Fonctionnement :

- Dépenses :

- 4.136.754,47 €

- Recettes :

- Résultat reporté 802.899,68 €

Opérations 2022

4.660.408,47 €

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement de 1.326.553,68 €

– **Annexes :**

CAISSE DES ECOLES

<u>Section d'investissement</u>	0 €
<u>Section de Fonctionnement</u>	
<u>Dépenses</u>	44.395,18 €
<u>Recettes</u>	
Excédent antérieur reporté	5.746,04 €
Recettes 2022	40.748,96 €
TOTAL	46.495,00 €

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement de 2.099,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les Comptes Administratifs 2022 de la commune et de la Caisse des Ecoles.

LOTISSEMENT

<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	0 €
<u>Recettes</u>	
Excédent antérieur reporté	72.545,83 €
Recettes 2022	0 €
TOTAL	72.545,83 €

Résultat de clôture : Excédent d'investissement : 72.545,83 €

Section de Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	0 €
<u>Recettes</u>	
Excédent antérieur reporté	106.475,90 €

Résultat de clôture : Excédent d'investissement de 106.475,90 €

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER

Rapporteur : Audrey BRAUD

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Trésorier,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ainsi que sur les budgets annexes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 pour le budget principal, le budget de la Caisse des Ecoles et le budget du lotissement « La Croix » par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Audrey BRAUD

- Commune :

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1.326.553,68 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- une affectation complémentaire en réserves au compte 1068 de 700.000,00 €,
- une affectation à l'excédent reporté de 626.553,68 €.

• Annexe : Caisse des Ecoles

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 2.099,82 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- une affectation à l'excédent reporté de 2.099,82 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

LOTISSEMENT

Rapporteur : Audrey BRAUD

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 106.475,90 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- une affectation à l'excédent reporté de 106.475,90 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Rapporteur : Audrey BRAUD

Madame BRAUD rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Elle précise que le taux de la Taxe d'Habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Madame BRAUD, après avoir présenté le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022 ainsi que le projet de budget 2023, propose à l'assemblée délibérante :

- De maintenir en 2023 comme suit les taux au niveau de ceux de 2022.

	Taux 2021 (rappel)	Taux 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	42,13 %	42,13%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	70,93%	70,93%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale	20,32%	20,32%

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Audrey BRAUD

Madame BRAUD propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 de la commune et du budget Caisse des Ecoles :

Commune

- **Section de fonctionnement**

Dépenses 5.505.500,00 €

Recettes 5.505.500,00 €

- **Section d'investissement**

Dépenses 2.854.100,00 €

Recettes 3.818.880,00 €

Caisse des écoles

- **Section de fonctionnement**

Dépenses 49.094,00 €

Recettes 49.094,00 €

Lotissement « La Croix »

- **Section de fonctionnement**

Dépenses 185.475,90 €

Recettes 185.475,90 €

- **Section d'investissement**

Dépenses 96.000,00 €

Recettes 96.000,00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

VOTES SUR LES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Audrey BRAUD

DETAIL DES VOTES SUR LES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

NOM DES ASSOCIATIONS	Subvention 2022	Subvention votée 2023	<i>Elus ne prenant pas part au vote</i>
ACCA (chasse)	720	720	
AAPE (parents élèves)	0	0	

APOIRC - Salon Musical	500	500	
ARHB (recherches historiques)	0	0	
Atelier de la Gribouille	200	150	
Atelier des petits points	250	250	
BAG (gymnastique)	1700	1800	
BASKET CLUB (VBB)	3300	3300	
BOUGE BOULOC	0	0	
BOULOC SPORTING FUTSAL	300	400	
CDCV	200	0	
COF (comité des fêtes)	6800	6800	
CAP SOPHRO	0	0	
CLUB JOIE DE VIVRE	750	1000	Anne-Marie FERNEKESS
PHILATHELIQUE (CLUB)	400	400	
COCHONNET BOULOCAIN	550	550	
DAUPHINS DU FRONTONNAIS	250	300	
DETENTE ET LOISIRS	640	640	
FNACA	230	250	
JONGLE ET RIE (cirque)	0	0	
JUDO JU JITSU	775	850	
KARATE	775	850	
LA FRATERNELLE	700	800	
LA PEPINIERE	0	0	
LE CRI DE L'ECRIT LE DIT DU LU	0	0	
PARENTS AUJOURD'HUI	0	0	
PAUSE LECTURE	300	350	
FCPE (parents d'élèves)	220	300	
P'TITS MOLIERE (théâtre)	400	400	
RAND'OC (randonnée)	350	350	
TENNIS CLUB BOULOC	1400	1400	
TOURNESOL (commerçants)	0	0	
USBSSC Foot	2200	2200	

LES PITCHOUS DE BOULOC	0	0	<i>Anne CAZAJOU</i>
LES BOTTES DE BOULOC	200	200	
LES MARCHEURS DE BOULOC	200	200	
TOTAL	24.280	24.860	

L'ensemble des élus prenant part au vote se prononcent favorablement sur les subventions proposées.